En pleine campagne électorale, le sujet est inévitable, mais pas praticable pour autant, comme le montrent en particulier des travaux récents de l'INRA

« Répartition des aides », disent-ils …

Inévitablement, les candidats à l'élection présidentielle évoquent la « répartition des aides » lorsqu'ils abordent l'agriculture, allant pour certains jusqu'à promettre leur régionalisation.

Au-delà des allusions, des affirmations, des slogans, il est nécessaire de savoir de quoi il retourne vraiment. Or, de juillet 2004 à novembre 2006, le Service Economie et sociologie rurales de l'INRA a produit une intéressante série de quatre articles sur des travaux qu'il a menés sur ce sujet.

Les dits travaux ont porté sur trois catégories d'exploitations : grandes cultures, lait et bovins-viande. En s'appuyant sur des données comptables individuelles de ces dernières années, l'INRA a évalué quel serait dans chaque catégorie en 2007 le montant moyen de paiement découplé/hectare. Comme l'indique le tableau, il apparaît un écart de 100 €/ha au moins entre les résultats obtenus pour les deux premières catégories et le résultat obtenu pour la troisième. C'est logique puisque les paiements/hectare sont plus fortement découplés en grandes cultures (75%) et lait (100%) qu'en bovins-viande (de 0% dans l'allaitant à 100% pour l'engraissement, hors primes à l'abattage, qui sont pour partie couplées et pour partie recouplées).

Le contenu du pot commun, paramètre-clef

L'INRA a utilisé ces données pour travailler ensuite sur un scénario de régionalisation des paiements. Rappelons que l'Europe permet à tout Etat-membre de diviser son enveloppe nationale de paiements découplés en enveloppes régionales, chaque agriculteur recevant alors une partie de l'enveloppe au prorata de ses surfaces éligibles à ce type de paiements.

Dans les régions à coprésence significative d'exploitations « bovins- viande » et d'exploitations « grandes cultures », l'impact sur ces dernières d'une régionalisation conduite sur de telles bases serait insupportable : leur résultat courant baisserait de 39% en Midi-Pyrénées, de 33% en Bourgogne, de 13% en région Centre. Même phénomène dans les régions où coexistent des exploitations bovins-viande et des exploitations laitières : le résultat courant de ces dernières baisserait de 28% en Aquitaine, de18% en Poitou-Charentes, de 10% en Pays de Loire.

Pareille redistribution des cartes serait injustifiable également au regard des montants totaux de paiements/hectare (paiements découplés + paiement couplés + paiements second pilier PAC) perçus dans chacune des trois catégories d'exploitations. En effet, ils ne diffèrent pratiquement pas selon l'évaluation qu'en fait l'INRA en l'état actuel des règles (voir tableau).

En conséquence, une régionalisation ne peut se concevoir intellectuellement qu'en mettant dans le pot commun, non seulement les paiements découplés, mais aussi et au moins, l'ensemble des paiements couplés. Cela implique donc un découplage total dans toutes les productions. Mais alors, les inconvénients qu'a voulu éviter la France en optant très largement pour le découplage partiel - déclin de productions et déprises à une échelle régionale - réapparaîtraient.

Tous ces éléments conduisent à s'interroger sur la nécessité réelle de régionaliser les paiements PAC.

Les paiements/hectare de la PAC par orientation technico-économique
(avant prélèvement pour la réserve nationale de DPU et avant modulation)

	Orientation « Grandes cultures »	Orientation « Lait »	Orientation « Bovins-viande »
Total par hectare admissible (paiements découplés + paiements couplés + paiements second pilier)	388 €/ha	385 €/ha	428 €/ha
▸ dont paiements découplés	283 €/ha (73%)	262 €/ha (73%)	167 €/ha (73%)
▸ dont paiements couplés + second pilier	105 €/ha	123 €/ha	261 €/ha

D'après INRA

ARTICLE REALISE PAR L'AGPB-CEREALIERS DE FRANCE

Les articles de l'AGPB paraissant dans les journaux agricoles départementaux sont mis en ligne sur le site Internet de l'AGPB (www.agpb.fr) quelques jours avant leur publication. Il est possible d'être averti par e.mail des différentes mises en ligne d'informations réalisées sur ce site en s'inscrivant gratuitement sur des listes d'envoi. Voir procédure en page d'accueil du site.